

ARRIVE LE :

22 NOV. 2023

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023

SOUS - PREFECTURE DE DREUX

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le neuf octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT.

Absents excusés : Christophe REFFIENNA pouvoir à Anthony TORNIL

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendu du conseil municipal du 15 septembre 2023 et du 29 septembre 2023.

OBJET : Délibération pour une décision modificative sur le budget principal 2023 de la commune.

Monsieur le Maire signale qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget principal de la commune 2023.

Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :
En dépenses de Fonctionnement :

- Au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : + 12 000 €

En recette de fonctionnement :

- Au chapitre 013 atténuation des charges : + 12 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jacques RIVIERE**

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 20/11/2023
Et affichage le 20/11/2023
AUNAY SOUS CRECY, 20/11/2023

